



## SOURCES DE L'ÉPISODE [SUITE ET FIN]

### **SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE, REMPLACEMENTS DE COURTE DURÉE, CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE, PRIME D'ATTRACTIVITÉ :**

- [Note de service du 20-7-2023, Part fonctionnelle de l'ISOE et de l'ISAE au sein des écoles, collèges, lycées d'enseignement général et technologique et LP](#)
- [Décret n° 2023-627 du 19 juillet 2023 portant création d'une part fonctionnelle au sein de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves](#)
- [Arrêté du 19 juillet 2023 fixant les montants de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves et précisant les missions ouvrant droit à la part fonctionnelle de ces deux indemnités](#)
- [Décret n° 2023-732 du 8 août 2023 relatif au remplacement de courte durée dans les établissements d'enseignement du second degré](#)
- [Arrêté du 14 août 2023 portant création du traitement de données à caractère personnel dénommé « Suivi du remplacement de courte durée](#)
- [Décret n° 2023-738 du 9 août 2023 portant diverses dispositions relatives à l'organisation de la continuité pédagogique au sein des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements d'enseignement privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'EN](#)
- [Décret n° 2023-734 du 8 août 2023 abrogeant le décret n° 2005-1036 du 26 août 2005 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées au titre du décret n° 2005-1035 du 26 août 2005 relatif au remplacement de courte durée des personnels enseignants dans les établissements d'enseignement du second degré](#)
- [Décret n° 2023-626 du 19 juillet 2023 modifiant le décret n° 2021-276 du 12 mars 2021 instituant une prime d'attractivité pour certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ainsi que pour certains psychologues de l'éducation nationale](#)
- [Arrêté du 19 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 12 mars 2021 fixant le montant annuel de la prime d'attractivité pour certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ainsi que pour certains psychologues de l'éducation nationale](#)

### **GRATIFICATION PFMP**

- [Arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des PFMP](#)

### **NIVEAU DE PRISE EN CHARGE DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE**

- [Arrêté du 17 août 2023 modifiant l'arrêté du 31 août 2022 fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage](#)

### **LA « MENTION COMPLÉMENTAIRE » DEVIENT « CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION »**

- [Décret n° 2023-824 du 25 août 2023 remplaçant l'intitulé du diplôme « mention complémentaire » par l'intitulé « certificat de spécialisation »](#)

### **LA LAÏCITÉ**

- [Note de service du 31-8-2023, Respect des valeurs de la République](#)

### **AESH**

- [Décret n° 2023-597 du 13 juillet 2023 modifiant le décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des AESH](#)
- [Décret n° 2023-598 du 13 juillet 2023 portant création d'une indemnité de fonctions allouée aux AESH](#)
- [Arrêté du 13 juillet 2023 fixant le montant de l'indemnité de fonctions allouée aux AEHS](#)
- [Arrêté du 13 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant le montant de l'indemnité de fonctions particulières allouée aux AESH exerçant les missions de référent prévues à l'article L. 917-1 du code de l'éducation](#)
- [Arrêté du 13 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 23 août 2021 relatif à l'échelonnement indiciaire des AESH](#)

### **RECLASSEMENT CONCOURS**

- [Décret n° 2023-729 du 7 août 2023 modifiant les conditions de classement du personnel enseignant, d'éducation et psychologue de l'EN relevant du ministre de l'EN](#)

### **CUMUL EMPLOI RETRAITE ET RETRAITE PROGRESSIVE**

- [Décret n° 2023-753 du 10 août 2023 portant application de l'article 26 de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 relatif au cumul emploi retraite et à la retraite progressive](#)